



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 25782

Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la politique de prévention du cancer du sein. Début 2004, le ministère de la santé doit envoyer à toutes les femmes en âge de passer cet examen une lettre de prise en charge pour une mammographie. Le manque d'appareils, parfois l'attitude de certains radiologues, rend les délais pour obtenir un rendez-vous d'ores et déjà rédhibitoire. Dans le cadre de la campagne prévue, ces délais ne peuvent que s'allonger au risque de décourager les femmes concernées et donc d'amoindrir l'impact du projet. Il lui demande donc quels moyens le Gouvernement compte attribuer à cette campagne.

Texte de la réponse

Le dépistage organisé du cancer du sein, effectif en octobre 2003 dans 74 départements (39 départements participaient au dépistage fin 2002), sera généralisé à l'ensemble de la France d'ici au 1er janvier 2004. L'évaluation réalisée par l'Institut de veille sanitaire pour l'année 2000 montrait un taux de participation moyen de 43 % de la population cible des départements proposant ce dépistage selon un cahier des charges établi en 1994. Suite aux recommandations de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, un nouveau cahier des charges a été conçu et publié en septembre 2001. La mammographie de dépistage organisé est devenue identique à celle du dépistage individuel : deux incidences par sein, interrogatoire et examen clinique réalisé par le radiologue, clichés rendus aux femmes ; la seule différence est la seconde lecture systématique par un expert des clichés jugés normaux en première intention, apportant une sécurité supplémentaire. Les informations dont nous disposons ne relèvent pas actuellement de délais d'attente rédhibitoires pour la prise de rendez-vous chez le radiologue, de pénurie de mammographes ni de réticences des radiologues qui participent largement au programme. Il est maintenant nécessaire, pour obtenir la participation de 80 % de la population cible, d'informer les médecins et les femmes de la qualité du dépistage organisé. Pour ce faire, une campagne nationale de communication a été mise en place par le ministère de la santé et l'assurance maladie, avec le soutien de la Ligue nationale contre le cancer. Elle s'adresse aux professionnels de santé, notamment aux radiologues, ainsi qu'aux femmes susceptibles d'être dépistées.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25782

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7599

Réponse publiée le : 29 décembre 2003, page 10008